

www.fo-publics-sante.org fo.sante-sociaux@fosps.com fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARI<u>S</u>

Ratios Promu-promouvable enfin parus.... ...Mais le compte n'y est pas pour la Fédération FO SPSS !!!

S'il aura fallu attendre de nombreux mois afin que les arbitrages soient rendus pour leur application en 2022 (enfin), le texte paru ce matin au journal officiel ne satisfait pas FO à plusieurs titres !! Au contraire, une fois de plus ou de trop, ce texte montre à quel point la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) et Bercy méprisent les agents hospitaliers !

En effet, en juillet 2022, devant toute une assemblée, le Ministre Guérini s'engageait à publier rapidement les ratios de la FPH avec un engagement ferme pour une application au 1^{er} janvier 2022 pour tous, confirmé dans un courrier. Force est de constater que le texte paru ce matin n'y fait aucune allusion, laissant une nouvelle fois le soin aux Directeurs d'établissement d'appliquer les ratios comme bon leur semble !

Si la fédération FO SPS constate que les ratios obtenus dans le cadre du Ségur de la Santé sont maintenus avec leur doublement pour la filière soignante, le compte n'y est pas pour les personnels administratifs, techniques et ouvriers !! Plus grave, les ratios de ces catégories sont une nouvelle fois en dessous des ratios définis par la DGAFP pour les agents de l'Etat malgré des déclarations louables d'ajustement d'il y a quelques mois ! Visiblement, les propositions de la DGOS de relèvement de taux de promotions de certains grades des filières administratives et ouvrières ont été rejetées par l'administration centrale montrant à quel point les agents hospitaliers sont méprisés par Bercy !

Plus que jamais les revendications portées par Force Ouvrière le 27 septembre au Ministère de la Santé, à l'Assemblée Nationale et au Sénat doivent aboutir, à savoir l'ouverture immédiate de négociations sur de nouvelles grilles pour les personnels Administratifs, Techniques et les Ouvriers, Psychologues, ASH, AMP et Ambulanciers.

Nous devons continuer le combat.

Corps et grade	Taux applicable			
	en 2019	en 2020	En 2021	en 2022
Filière administrative				
Attaché principal	7%	7%	7%	7%
Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure	12%	11%	11%	11%
Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle	10%	9%	9%	9%
Assistant médico-administratif de classe supérieure	8%	8%	8%	8%
Assistant médico-administratif de classe exceptionnelle	8%	9%	9%	9%
Adjoint administratif principal de 2e classe	6%	6%	6%	6%
Adjoint administratif principal de 1re classe	6%	6%	6%	6%
Permanencier auxiliaire de régulation médicale chef	12%	12%	12%	12%
Filière ouvrière et technique	9	-		•
Dessinateur principal	10%	10%	10%	10%
Conducteur ambulancier principal	6%	6%	6%	6%
Ouvrier principal de 2e classe	6%	6%	6%	6%
Ouvrier principal de 1re classe	7%	7%	7%	7%
Agent de maîtrise principal	15%	15%	15%	15%
Technicien supérieur hospitalier de 2e classe	10%	10%	10%	10%
Technicien supérieur hospitalier de 1re classe	12%	11%	10%	10%
Psychologues				
Psychologue hors classe	9%	9%	9%	9%
Filière soins				
Agent de services hospitaliers qualifié classe supérieure	10%	20%	20%	20%
Accompagnant éducatif et social principal	8%	16%	16%	16%
Aide-soignant et Auxiliaire de puer principal	8%	16%	16%	16%
Infirmier de classe supérieure	14%	28%	28%	28%
Infirmier en soins généraux deuxième grade	11%	22%	22%	22%
Filière de rééducation				
Pédicure podologue de classe supérieure	11%	22%	22%	22%
Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	11%	22%	22%	22%
Ergothérapeutes de classe supérieure	11%	22%	22%	22%
Psychomotricien de classe supérieure	11%	22%	22%	22%
Orthophoniste de classe supérieure	11%	22%	22%	22%
Orthoptiste de classe supérieure	11%	22%	22%	22%
Diététicien de classe supérieure	13%	26%	26%	26%
Filière médico-technique				
Manipulateur d'électroradiologie de classe supérieure	11%	22%	22%	22%
Technicien de laboratoire médical de classe supérieure	14%	28%	28%	28%
Préparateur en pharmacie hospitalière de classe supérieure	12%	24%	24%	24%

Filière socio-éducative				
Cadre supérieur socio-éducatif	10%	10%	10%	10%
Cadre socio-éducatif de classe exceptionnelle	10%	10%	9%	9%
Animateur principal 2e classe	12%	12%	12%	12%
Animateur principal 1re classe	8%	8%	8%	8%
Moniteur-éducateur principal	8%	8%	8%	8%
Sages-femmes des hôpitaux				
Sage-femme des hôpitaux du 2d grade	11%	22%	22%	22%
Sage-femme des hôpitaux du 2d grade Filières de rééducation et médico-technique de la catégorie B p	1			
	1			
Filières de rééducation et médico-technique de la catégorie B p	olacés en	voie d'	extinction	on
Filières de rééducation et médico-technique de la catégorie B p Pédicure-podologue de classe supérieure	14% 12,50	voie d'	extinction 28%	on 28%
Filières de rééducation et médico-technique de la catégorie B p Pédicure-podologue de classe supérieure Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure	14% 12,50	voie d'	28%	28% 25%
Filières de rééducation et médico-technique de la catégorie B p Pédicure-podologue de classe supérieure Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure Ergothérapeutes de classe supérieure	14% 12,50 % 12%	voie d' 28% 25% 24%	28% 25% 24%	28% 25% 24%
Filières de rééducation et médico-technique de la catégorie B p Pédicure-podologue de classe supérieure Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure Ergothérapeutes de classe supérieure Psychomotricien de classe supérieure	14% 12,50 % 12% 12%	voie d' 28% 25% 24% 24%	28% 25% 24% 24%	28% 25% 24% 24%

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 30 Septembre 2022